



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Ardennes

# DOSSIER DE PRESSE

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé  
des Portes du Luxembourg, Sedanais et Meusien

# GENÈSE

L'étude de la démographie médicale et les indicateurs qui s'y rapportent ont conduit les professionnels de santé du secteur des portes du Luxembourg à réfléchir à une organisation territoriale qui réponde à la fois à leurs attentes (libérales et hospitalières) et à celles de leurs patients.

Si des constats inquiétants sur l'évolution de l'offre médicale se sont révélés, le territoire Porte du Luxembourg, du Sedanais et Meusien dispose de nombreux atouts. En effet, il existe déjà sur ce territoire des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles dynamiques, un accueil qualitatif d'étudiants en médecine générale avéré, un réseau partenarial existant et constructif avec notamment les Centres Hospitaliers de Sedan, de Charleville-Mézières, les différents réseaux de santé et d'appui aux professionnels de santé, ainsi que les établissements Médico-sociaux.

Afin de répondre aux besoins de ce territoire, une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé dénommée Communauté Professionnelle Territoriale de Santé des Portes Du Luxembourg du Sedanais et Meusien a été constituée. (CPTS PDLMS).

## **POUR RÉPONDRE AUX RÉALITÉS LOCALES DU TERRITOIRE ET AUX TENSIONS VÉCUES PAR LES PROFESSIONNELS, DES AXES FORTS SE SONT DÉGAGÉS :**

Consolider l'offre de premier recours et développer le second recours via des parcours coordonnés tout en consolidant et renforçant le lien ville/hôpital,

Organiser l'intervention des différents professionnels pour offrir une réponse adaptée et personnalisée à la situation médicale du patient,

Utiliser des outils numériques permettant un recueil de données utile au parcours de soins du patient (entrée-sortie d'hôpital, données nécessaires à une bonne coordination, promotion de la télémédecine,...).

C'est sur cette base que le projet territorial de santé a été construit (détaillé en annexe) par les professionnels du territoire.

## **LES PRIORITÉS IDENTIFIÉES :**

Faciliter l'accès aux soins de premier recours avec la nécessité de répondre aux usagers dans des délais compatibles avec l'offre de soins,

Organiser et garantir les soins non programmés en lien avec l'hôpital,

Développer des parcours pluriprofessionnels sur des thématiques ciblées (ex : l'accompagnement et la prise en charge à domicile, la gestion des entrées-sorties d'hospitalisation, le parcours de soins en santé mentale...),

Développer la prévention en y associant l'ensemble des acteurs locaux tout en répondant aux spécificités sanitaires du territoire,

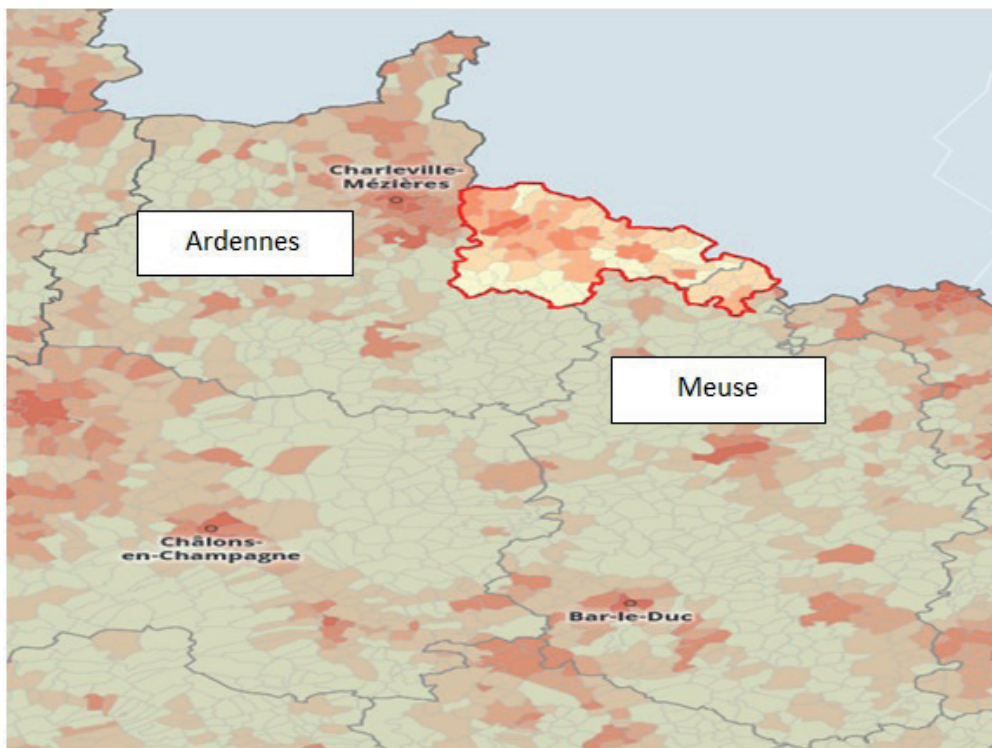
Améliorer la qualité et la pertinence des soins (évaluation des pratiques, groupe de travail, projet innovant...),

Rendre le territoire attractif pour inciter les installations nécessaires à la pérennisation de l'offre de soins et au développement de la qualité de services.

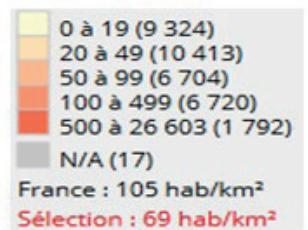


## SITUATION :

Cette CPTS concerne environ 70 000 habitants et plus d'une centaine de communes. (cf ci-dessous).



### Densité de population :



Pour mener à bien ce vaste projet de santé et répondre aux défis actuels et à ceux de demain, les acteurs locaux (Assurance Maladie, Agence Régionale de Santé, collectivité locale, professionnels de santé libéraux, hospitaliers,...) se mobilisent et unissent leurs compétences dans un projet tourné vers l'avenir.



*Ainsi, le 15 décembre aura lieu la signature d'un premier accord tripartite ARS/CPAM/CPTS qui sera évolutif en fonction des besoins du territoire.*

Contact presse :  
Laetitia MEYER-SALI  
Responsable du service communication  
03.24.33.73.74 - 06.66.44.98.05  
communication08@assurance-maladie.fr



**l'Assurance  
Maladie**  
Agir ensemble, protéger chacun

Ardennes